



**ACADÉMIE
DE LILLE**

*Liberté
Egalité
Fraternité*



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Egalité
Fraternité*



**PLAN
MERCREDI**

Projet Educatif De Territoire Plan Mercredi

2023

MAIRIE DE LAVENTIE



Interlocuteurs

SDJES :

Vanessa MOUTON – Référente Départementale à la Continuité Educative 03 59

71 34 10

sdjes62.pedt@ac-lille.fr

Local :

LECERF Véronique - Responsable du Service Jeunesse
26 Rue du Général de Gaulle 03.21.63.17.40
62840 LAVENTIE
veronique.lecerf@larentie.fr/mairie@larentie.fr

Élue référente: DEBAISIEUX Nathalie

debaisieuxmairielarentie@gmail.com

Le **PEDT** est un outil de collaboration locale dont l'objectif est de mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire.

Il doit permettre d'organiser des activités périscolaires prolongeant le service public de l'éducation, en complémentarité avec lui.

L'objectif du **Plan mercredi** est de construire un cadre de confiance pour les usagers et les organisateurs des accueils collectifs de mineurs le mercredi, visant un double objectif de qualité des activités proposées et de continuité éducative entre les temps scolaires et périscolaires.

Délimiter un périmètre d'action cohérent

1/Territoire concerné :

Ressources

- le guide « l'essentiel pour mettre en œuvre et développer un projet éducatif territorial »
- le site national <http://planmercredi.education.gouv.fr/>

Commune : LAVENTIE

Intercommunalité (en indiquant le nom des différentes communes participant au projet) :

Le territoire se trouve-t-il en zone prioritaire ? (Si oui de quel type) : NON

2/ Présentation de la collectivité :

Laventie compte à ce jour plus de 5200 habitants, situé dans la Région Hauts de France.

La commune se situe à proximité d'axes routiers importants (Lille-Lens-Dunkerque-Arras) tout en offrant aux habitants et aux entreprises qui s'y installent : loisirs, infrastructures, services d'une ville à la campagne.

Rurale mais moderne et résolument tournée vers l'avenir, Laventie attire pour la qualité de vie qu'on y trouve, la quiétude campagnarde, avec des quartiers résidentiels, un bourg-centre attractif et des animations toute l'année.

3/ Le public concerné :

Sur le territoire, nous comptons 3 écoles : 1 école publique avec un accueil périscolaire municipal et 2 écoles privées.
Le public visé sont les enfants de 3 ans à 12 ans.

La répartition se décline comme telle :

Nombre total d'enfants : 625

Niveau maternelle : 199

Niveau élémentaire : 426

Nombre d'établissements d'enseignement scolaire concernés (publics et privés sous contrat) :

Liste des établissements d'enseignement scolaire concernés pour le PEDT

Nom de l'établissement	Type (école maternelle, école élémentaire, école primaire, établissement secondaire)	Établissement public ou privé	Nombre d'enfants	dont en situation de handicap (avec accompagnement scolaire)
ECOLE HENRI PUCHOIS	Maternelle/élémentaire	Public	366	7 en maternelle 10 en élémentaire

Liste des établissements d'enseignement scolaire concernés pour le PEDT/PLAN MERCREDI

Nom de l'établissement	Type (école maternelle, école élémentaire, école primaire, établissement secondaire)	Établissement public ou privé	Nombre d'enfants	dont en situation de handicap (avec accompagnement scolaire)
ECOLE STE THERESE	Maternelle/élémentaire	Privé	77	0
ECOLE STE JEANNE D'ARC	Maternelle/élémentaire	Privé	182	0
ECOLE HENRI PUCHOIS	Maternelle/élémentaire	Public	366	2

Inventaire de l'offre locale

1/ Les associations présentes sur le territoire :

Les activités culturelles et artistiques

Nom de l'association	activité
Les chevalets de L'ALLOEU	Peinture
Alloeu Terre de batailles	Histoire
Souvenir Français	Histoire
Des étoiles dans les yeux	Danse
Club Tricot	Tricot

Les activités sportives

Nom de l'association	activité
Savatte boxe	Boxe
Doko kempo karaté	Karaté
La boule laventinoise	Pétanque
Ostt	Tennis de table
Zen et moi	Détente
Laventie bad	Badminton

Autres

Nom de l'association	activité
La Victoire est en Nous	Humanitaire
Humanity	Humanitaire
Laventie environnement	Nature
Les bielles de l'Alloeu	Voitures anciennes
L'Aiglon	Pigeons
Les dés gommés	Jeux de société
Les Vieux Pistons	Engins Agricoles

2/ Les offres mises en place par la collectivité :

a/ Sur les temps périscolaires :

La collectivité met en place :

- Le matin : une garderie maternelle et élémentaire
- Le midi : le temps de la pause méridienne
- Le soir : la garderie maternelle, élémentaire et l'aide aux devoirs
- Le mercredi : l'ACM « mercredi récréatif »

Chaque jour : la médiathèque est en accès selon horaires d'ouverture

b/ Sur les temps extrascolaires :

La collectivité propose des activités extrascolaires :

- A chaque période de vacances scolaires : l'ACM
- L'été : ACM avec mini-camps

Chaque jour : la médiathèque est en accès selon horaires d'ouverture

3/ Les actions menées sur le temps scolaire :

Nous proposons des activités qui répondent aux projets pédagogiques périscolaires :

- Activités ludiques
- Activités artistiques
- Activités sportives

4/ Les infrastructures existantes, les espaces disponibles hors écoles :

1 Médiathèque,
1 Pôle Jeunesse,
1 Salle des Fêtes,
1 Dojo,
1 Salle de sports,
1 Salle Polyvalente,
1 city,
2 terrains de foot (dont 1 avec une piste d'athlétisme)
1 Maison de la Musique



5/ Les espaces mobilisables dans les écoles :

L'ensemble de la Cité Scolaire H. Puchois :
15 classes (5 maternelles, 10 élémentaires)
1 garderie,
1 bibliothèque,
2 salles d'activités,
1 salle de motricité,
1 salle de réunions,
1 bureau,
2 cours de récré avec préaux,
1 salle de restauration avec cuisine.

6/ Identifier les besoins en fonction des caractéristiques du public scolaire à l'issue d'une concertation entre les intéressés (par les parents, les enseignants, le personnel de l'accueil de loisirs, la collectivité territoriale...)

- Améliorer l'inclusion de l'enfant différent dans les écoles, ACM (formation du personnel, accompagnement supplémentaire)
- Développer davantage les activités pour les ados
- Création d'une passerelle entre la petite enfance et l'école
- Besoin en formation du personnel contractuel /Polyvalence de l'équipe
- Développer la mobilité / Accès excentré de nombreuses activités

7/ Atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du PEdT/Plan mercredi :

Une volonté politique est de porter ce projet à l'échelle communale en s'appuyant sur les professionnels des différentes institutions, les associations et le service jeunesse de la ville avec :

- Une écoute des besoins de chacun ;
- La bonne relation avec la communauté éducative, les associations ;
- La mise à disposition de nombreuses structures municipales ;
- Les équipements dans les écoles (ENI en septembre 2022)
- La vie associative et citoyenne très riche
- L'implication du personnel dans la vie de la Collectivité
- Le partenariat avec les institutions (CAF, SDJES, MSA...)
- L'intercommunalité

8/ Ressources humaines mobilisables (personnel de la collectivité ou bénévoles, nombres et qualifications) – Des besoins en formation ont-ils été identifiés ?

PERSONNEL ANIMATION-Titulaire-

- 1 Responsable : Pôle Jeunesse
- 3 Directrices (CAT B : Animateur Territorial)
- 1 Directrice en cours de formation BAFA / Educatrice sportive
- 3 Animatrices diplômées BAFA
- 1 contrat d'apprentissage

PERSONNEL ECOLE -Titulaire-

- 1 ATSEM
- 1 Animatrice
- 1 CAP Petite enfance
- 1 Agent Technique
- 1 Adjoint d'animation

PERSONNEL RESTAURATION

- 1 cuisinier titulaire
- 1 renfort
- 1 personnel Prestataire

PERSONNEL CONTRACTUEL :

- 6 non diplômés
- 6 diplômés CAP Petite enfance ou BAFA

PERSONNEL BIBLIOTHEQUE

- 1 titulaire
- 1 contractuel
- 6 Bénévoles

BESOIN EN FORMATION à voir selon les objectifs définis.

ACCUEIL de l'ENFANT DIFFERENT

Animer un groupe d'enfants

Gestes de 1^{er} secours



9/ Contraintes du territoire et modalités de prise en compte de ces contraintes dans le PEdT/Plan mercredi

Recrutement du personnel qualifié pour l'encadrement de groupes d'enfants :
Proposer contrat d'engagement moral sur X ans lors de la formation BAFA

Difficultés de mobilité

L'accompagnement des enfants porteurs de handicaps qui demande une attention particulière. (PAI/troubles de comportements)

La programmation associative développée sur la journée du mercredi avec une forte occupation de salles municipales sportives/culturelles en journée.

Participation des parents s'ils travaillent ils inscrivent leur enfant.

Contraintes financières



Les objectifs éducatifs du PEdT/Plan mercredi

1/ Les axes prioritaires des projets d'école et des projets d'établissement du territoire :

- Les projets d'école sont actuellement en cours de réécriture.
- Le vivre-ensemble doit permettre d'accueillir tous les enfants au sein des organisations collectives. C'est la Laïcité en tant que principe républicain qui garantit le vivre-ensemble. Au-delà de la tolérance de l'autre, le vivre-ensemble c'est le respect de l'autre, tout en privilégiant l'intérêt général et l'organisation collective.
- Le développement durable : permettre à chacun de vivre dans un environnement sain où l'économie et l'innovation sont au service de l'Homme. Le développement durable ne s'arrête pas au respect de l'environnement, il s'agit bien ici de permettre à l'Enfant d'appréhender cette notion dans ses trois composantes que sont l'écologie, l'économie et le social.
- Enjeu d'éducation, le développement durable doit aussi être un souci actuel afin de ne pas faire reposer sur la génération suivante le soin d'œuvrer dans l'intérêt général.

- La réussite passe par un parcours scolaire valorisant mais aussi par l'intégration sociale et professionnelle, l'accessibilité économique et l'ouverture à la culture et au sport. La réussite est aussi liée à la capacité qu'auront les enfants d'appréhender positivement les échecs, pour qu'ils soient une source d'apprentissage et de motivation vers un nouvel objectif et non un constat d'incapacité personnelle. Les activités et projets proposés à l'Enfant viseront à leur permettre d'atteindre à plus ou moins long terme leur réussite et leur épanouissement.
- « La participation, qui vise la citoyenneté, n'est pas l'énoncé théorique des droits et des devoirs de l'individu dans la communauté. C'est la pratique sociale qu'il faut développer afin que l'Enfant sache plus tard se conduire librement dans les diverses occasions de sa vie ». Célestin Freinet

La participation va bien au-delà du fait d'aller voter ou de donner un avis, il s'agit bien ici de réunir les conditions pour permettre l'expression, la responsabilisation de l'Enfant en fonction de son âge et de ses compétences. La participation est le fruit d'échanges, de partages entre les membres d'un groupe. La participation se met en œuvre dans un cadre collectif et tend à se concrétiser en action.

2/ Les objectifs du PEdT/ Plan mercredi et les effets attendus :

a/ L'objectif général du PEdT/Plan mercredi est de favoriser l'égal accès de tous les enfants aux pratiques culturelles, artistiques, sportives et aux loisirs éducatifs.

- Sensibiliser les enfants au monde culturel
- Favoriser le développement durable et être sensibilisé à la protection de l'environnement
- Développer le temps d'implication des parents et l'accueil de tous les publics
- Favoriser l'accueil d'enfants en situation de handicap
- Assurer une continuité éducative
- Faire découvrir de nouvelles activités sportives
- Participer à la socialisation
- Permettre la découverte et l'appropriation de nouvelles technologies
- Participer à l'éducation à la santé à la prévention

b/ Les effets attendus :

- Garantir l'épanouissement et le bien-être de l'enfant et du jeune dans un cadre sécurisé.
- Maintenir la continuité et la cohérence éducatives entre les projets de chaque partenaire et notamment vis-à-vis des projets d'école.
- Assurer l'articulation des interventions sur les différentes écoles et l'Accueil de Loisirs en prenant en compte le contexte de chaque site : organisation, locaux, effectifs.
- Harmoniser les objectifs pédagogiques et les intentions éducatives entre la vie scolaire et les accueils de Loisirs.
- Développer chez l'enfant de nouveaux goûts pour de nouvelles activités
- L'implication des parents.

3/ Articulation du PEdT/Plan mercredi avec les éventuels dispositifs existants :

a/ Projets éducatifs locaux (PEL) et contrats éducatifs locaux (CEL) :

Nous n'avons pas de CEL mais un projet éducatif municipal

b/ Contrats de ville :

Nous n'avons pas de contrats ville.

c/ Dispositifs culturels :

En partenariat avec la CCFL, des projets sont mis en place .
Depuis le 1^{er} octobre 2017, les 8 bibliothèques et médiathèques du territoire Flandre Lys forment qu'un seul et même réseau : ESPERLUETTE. Ce système consiste en la mise en commun des CD, DVD et jeux de société de l'ensemble du territoire afin de vous proposer un accès plus large à la culture.

Fonctionnement : - un accès au 8 communes du réseau.

- Un large choix de documents
- Une offre numérique
- Un service gratuit
- Les animations intercommunales : Cléa

Pour qui ? Les équipes éducatives, les enfants et les jeunes du territoire de l'intercommunalité.

Où ? Dans les établissements scolaires, les structures culturelles et socio-culturelles.

Quand ? En temps scolaire, périscolaire et hors scolaire.

Le CLEA prévoit prévoit l'accueil de 2 artistes en résidence par an et pendant 3 ans, il est renouvelable une fois.

OBJECTIFS :

- Réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture
- Impulser une dynamique culturelle et artistique à destination de tout public en s'appuyant sur le réseau des structures culturelles du territoire

PARTENAIRES :

- La DRAC et l'Education Nationale, conjointement pour le réseau scolaire et hors scolaire
- Un ou une artiste confirmé(e)
- Un projet dans la durée

d) Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS)

Nous n'avons pas de contrats locaux d'accompagnement à la scolarité

e) Contrat enfance-jeunesse (CEJ) ou Convention Territoriale Globale (CTG)

Suite au Contrat Enfance Jeunesse élaboré en 1999, nous avons intégré la convention Territoire Globale avec l'intercommunalité regroupant le caf du nord et du pas de calais depuis 2021.

f) Accompagnement éducatif (AE) :

Des interventions dans des domaines diversifiés sont proposés par la commune au sein des écoles et permettent ainsi aux enfants de s'épanouir, d'apprendre et de découvrir :

- Le domaine sportif

- La commune met à disposition des écoles 2 éducatrices sportives pour l'encadrement de séances de sports par cycle. Des parcours de motricité sont aussi installés pour les classes maternelles.
- Un partenariat avec la piscine intercommunale est mis en place pour les élèves du CE1 au CM2 dans le cadre de la pratique de la natation et de l'obtention du diplôme « savoir-nager » après 40 séances.

- Le domaine de la santé et du handicap

- Depuis le 1er janvier 2019, la Communauté de communes Flandre Lys (CCFL) adhère au programme VIF (Vivons en Forme) après avoir travaillé avec le dispositif EPODE (Ensemble prévenons l'obésité des enfants) pendant plus de 25 ans. Ce programme vise à prévenir l'obésité des enfants et des adultes par l'apprentissage d'une bonne alimentation et par l'incitation à la pratique d'une activité physique régulière. La CCFL soutient les communes et associations du territoire Flandre Lys pour des manifestations et animations correspondant à un projet lié à la santé : événement national (parcours du cœur), animation de prévention santé (semaine du goût, découverte d'un fruit par semaine).

-Le domaine culturel

- En concertation avec la bibliothèque de la commune et du programme des animations culturelles intercommunales, des activités autour du livre, du conte, de la lecture et du vocabulaire sont initiées : le festival Tiot Loupiot, « Dis-moi dix mots », « L'heure du conte » ou encore le festival des conteurs en campagne.
- La CCFL propose également chaque année un Contrat Local d'Education Artistique permettant de réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture et ainsi impulser une dynamique culturelle et artistique à destination des scolaires, en s'appuyant sur le réseau des structures culturelles du territoire (ex : la photographie, le graphisme, l'art urbain, la danse...)
- la Municipalité en partenariat avec le « Souvenirs français » emmène les classes de CM2 sur des sites historiques pour perpétuer le devoir de mémoire.

-Le domaine de la citoyenneté

- Organisation des journées citoyennes dans les écoles

- Le domaine de la sécurité

- Mise en place du dispositif « Savoir rouler à vélo » dans les écoles.

-Le domaine éducatif

- APC : Il a pour objectifs : d'apporter un soutien aux élèves, de leur permettre d'approfondir leurs connaissances et de les accompagner dans leur projet d'orientation. Il concerne tous les élèves et prend en compte l'ensemble de leurs besoins : soutien scolaire, approfondissement.
- Stage de remise à niveau : Ils constituent une réponse aux difficultés et aux besoins identifiés et permettent d'éviter le redoublement. Les séances se déroulent en petits groupes : pendant les vacances, sur 4 ½ journées en avril et avant la rentrée de septembre.

Partenaires et pilotage du projet

1/ Partenaires du projet :

a/ Les partenaires institutionnels :

L'Etat, investigateur du décret,
L'Education Nationale,
La DDCS,
La CAF,
La Municipalité

b/ Les partenaires associatifs :

Les associations laventinoises.

c/ Autres partenaires :

Services de la Mairie pour certaines activités
Familles - parents grands parents -
La PMI

2/Comité de pilotage :

a/ Composition du comité de pilotage :

La mise en œuvre au projet relève de la compétence de la Collectivité qui en assure le pilotage.

Elle s'appuie sur un comité de pilotage constitué des personnes suivantes :

- le Maire,
- Le 1^{er} Adjoint,
- L'adjointe aux affaires scolaires et à la Jeunesse,
- L'inspecteur de l'éducation nationale,
- La DDCS,
- La CAF,
- La Directrice de l'Ecole,
- 2 représentants de Parents d'Elèves,
- La responsable du Pôle Jeunesse,
- Les Directrices des ACM,
- 2 animatrices ACM,
- 2/3 associations.

b/ Coordination du projet

Nom et prénom du coordinateur : Mme LECERF Véronique

Fonction : Responsable du Pôle Jeunesse

Adresse : 26 rue du général De Gaulle 62840 Laventie

Téléphone : 03.21.63.17.40

Adresse électronique : veronique.lecerf@laventie.fr

c/ Modalités de pilotage (mise en place éventuelle d'un COPIL, de commissions, etc.) :

Des groupes de travail pourront être mis en place afin de poursuivre la démarche de collaboration entre les différents acteurs. Comme avec la communauté éducative (enseignants, animateurs, éducateurs) pour poursuivre les réflexions quant aux actions et dispositifs proposés aux enfants, afin de garantir une continuité et une cohérence dans les parcours éducatifs.

Une présentation du PEDT sera faite au conseil d'école en Juin 2023, pour une mise en place de celui-ci en Septembre 2023.

En début d'année scolaire, une réunion d'organisation des différents temps de l'enfant ainsi que les projets de l'année en lien avec ceux de l'école et du périscolaire, est mise en place avec la directrice de l'école, l'équipe enseignante et le coordinateur jeunesse. Cela permet de programmer le planning sportif annuel, de communiquer sur la mutualisation des locaux, du matériel pédagogique et de planifier les animations école/équipe périscolaire en lien avec le projet d'école. Cette collaboration avec les écoles est mise en place aussi avec la création du Conseil des Enfants, permettant à chacun de s'exprimer et de proposer des projets communs liant l'école et la commune. Cette complémentarité éducative se doit d'être efficace et cohérente afin de proposer un parcours éducatif de qualité aux enfants. En moyenne, une réunion formelle par cycle est organisée entre le coordinateur jeunesse et les directrices d'écoles afin de réajuster les plannings ou apporter de nouveaux projets complémentaires

3/ Modalités d'information et d'échanges avec les familles :

Site internet de la Commune,
Site internet de l'École,
Réseau social de la Ville,
Panneaux d'affichage Mairie et Ecole,
Portail Famille,
Editos Mairie-fil d'infos, MdL infos,
Mails aux familles,
Echanges verbaux avec les familles lors des accueils,
Les questionnaires de satisfactions aux familles,
Les bilans de fin de journée chez les enfants,
Les portes ouvertes dans les écoles,
La presse.

4/ Éléments prévus dans le bilan/évaluation du projet :

Le sens de l'évaluation du projet : « mesurer l'avancée et se donner des repères pour agir ».

L'évaluation du PEDT constitue, comme dans toute démarche de projet, un enjeu majeur partagé par l'ensemble des partenaires. L'évaluation du PEDT est nécessaire à la cohérence de la politique éducative sur le territoire. Elle ne doit pas seulement constituer en la réalisation d'un bilan des actions menées au regard des objectifs éducatifs, elle constitue un outil jugé indispensable par les acteurs éducatifs locaux.

Une évaluation annuelle va permettre ainsi de mesurer l'avancée des challenges, d'adapter si besoin nos projets et d'insérer de nouveaux défis. La recherche de piste d'amélioration du projet constitue l'enjeu principal de l'évaluation menée.

La méthodologie d'évaluation : L'évaluation relève en effet d'un travail en commun des partenaires. Les indicateurs de réussite qualitatifs et quantitatifs comme le nombre d'enfants inscrits à l'année, le taux de participation à l'ALSH du Mercredi, la disponibilité et adaptabilité des locaux, le nombre de partenaires impliqués dans la déclinaison opérationnelle du projet, la diversité des activités proposées, le nombre d'actions partagées avec les familles, ainsi établis devront permettre aux élus et intervenants de piloter collectivement le projet territorial, de rendre compte de son avancement.

Différents supports seront mis en place afin de pouvoir évaluer les différentes actions proposées et menées comme les listings de présences et de participation, les questionnaires, les formulaires de propositions...

Les temps périscolaires sur le lundi le mardi, le jeudi et le vendredi

Créneaux horaires du périscolaire du matin au soir	Nature du temps préscolaire (accueil périscolaire, TAP, garderie, mono activité...)	Lieux et locaux	Publics âges (ou classes)	Nom Structure Organistrice (mairie, club, asso...)	Accueil Déclaré JS	
					N	O
GARDERIE MATIN 7H/8H30	ACCUEIL PERISCOLAIRE	CITE SCOLAIRE HENRI PUCHOIS	MATERNEL	MAIRIE		X
GARDERIE MATIN 7H/8H40	ACCUEIL PERISCOLAIRE	CITE SCOLAIRE HENRI PUCHOIS	ELEMENTAIRE	MAIRIE		X
GARDERIE SOIR 16H20/18H30	ACCUEIL PERISCOLAIRE	CITE SCOLAIRE HENRI PUCHOIS	MATERNEL	MAIRIE		X
GARDERIE SOIR 16H30/18H30	ACCUEIL PERISCOLAIRE	CITE SCOLAIRE HENRI PUCHOIS	ELEMENTAIRE	MAIRIE		X
PAUSE MERIDIENNE 11H30/13H20	ACCUEIL PERISCOLAIRE	CITE SCOLAIRE HENRI PUCHOIS	MATERNEL	MAIRIE		X
PAUSE MERIDIENNE 11H40/13H30	ACCUEIL PERISCOLAIRE	CITE SCOLAIRE HENRI PUCHOIS	ELEMENTAIRE	MAIRIE		X

Les temps d'activités périscolaires TAP/NAP

Organisez-vous des TAP/NAP ? **NON**

Les activités du mercredi (joindre le projet pédagogique)

1/ Durée de l'accueil collectif de mineurs (ACM) du mercredi déclaré au SDJES :

Déclaration faite sur l'année scolaire

2/ Mode d'inscription aux activités proposées :

Pour s'inscrire aux différentes activités, chaque famille doit remplir :
Un dossier famille, une fiche enfant et un calendrier de réservation pour les activités choisies : restauration scolaire, accueils de loisirs extrascolaires, accueils périscolaires.

3/ Tarif des activités :

Les tarifs sont fixés par délibération, et établis en fonction du lieu d'habitation, de la fréquentation de l'enfant, et du coefficient familial.
Cf la grille tarifaire

4/ Modalités d'information des familles :

Portes ouvertes de l'école
Présence au forum
Site internet
Portail famille
Pôle Jeunesse

5/ Organisation détaillée de la journée du mercredi retenue :

Mis en place depuis 1999, cet accueil périscolaire organisé sur une journée type d'accueil de loisirs (7h00- 18h30) est proposé à tous les enfants scolarisés de 3 à 12 ans chaque mercredi hors vacances scolaires.

L'objectif de la commune est de maintenir une qualité de service auprès des enfants sur cette journée de repos dans leur semaine. La spécificité du mercredi est bien présente dans le projet qui veille aux rythmes de vie des enfants, à leurs envies et à leur état de fatigue.

Pour cela, nous nous engageons à :

- Assurer l'inclusion de tous les enfants
- Développer la mixité sociale
- Mettre en cohérence le projet d'école et le projet pédagogique de l'accueil de loisirs
- Proposer des activités riches et diversifiées : sportives, culturelles, manuelles, scientifiques et artistiques
- Etablir différents groupes de travail selon l'âge des enfants afin qu'ils s'épanouissent un maximum
- Proposer une seule structure d'accueil, la Cité Scolaire, pour faciliter l'organisation des familles
- Proposer une inscription plus souple pour les familles : à la demi-journée, à la journée avec une pause repas et un service de garderie selon les besoins
- Proposer une tarification selon les revenus
- Mettre en valeur la richesse du territoire
- Initier des liens avec d'autres structures
- Proposer l'intervention de bénévoles ou de parents dans les projets en lien avec ceux des écoles dans différents domaines que sont la culture, le culinaire, le numérique, le sport, l'environnement, la santé et le handicap.

JOURNEE TYPE

Les horaires d'une journée type seront détaillés ci-dessous. Seuls certains sont impératifs, comme l'heure du petit-déjeuner, de la pause repas et du goûter, d'autres sont modulables.

L'animateur devra veiller au rythme journalier de l'enfant mais ne devra pas se sentir enfermé dans les horaires précis des activités. L'heure du temps calme peut être décalée, en cas de fatigue générale par exemple. L'animateur veillera à toujours être force de propositions pendant les temps de détente.

7h00	Garderie : Les animateurs proposeront des activités adaptées à l'enfant s'il le souhaite.
9h00-9h15	Ouverture de l'accueil de loisirs, accueil échelonné des familles. Disponibilité du directeur et des animateurs.
9h15 - 9h45	Petit-déjeuner
9h45-10h00	Passage aux toilettes
10h00-11h30	Réalisation des activités Jusque 12h30 pour les élémentaires
11h30-11h45	Rangement du matériel et passage aux toilettes (pour les maternelles)
12h00 – 12h30	Départ échelonné des enfants ne prenant pas le repas ou arrivant pour la ½ journée
12h00 – 13h15	Repas
13h15 – 14h00	Temps calme /Temps libre encadré
13h30 – 14h00	Accueil échelonné des enfants arrivant l'après-midi.
13h30 – 15h00	Passage aux toilettes et sieste pour les maternels
14h00 – 16h00	Activités dirigées et variées pour les différents groupes
16h00 – 16h30	Prise du goûter
16h30 – 17h00	Temps libre encadré. Humeur du jour. Bilan de journée
17h00 – 17h15	Départ échelonné des enfants
17h15 – 18h30	Garderie. Disponibilité du directeur et des animateurs.

6/ Les actions et activités proposées dans le cadre des activités du mercredi

Nature de l'activité	OUI/NON	Détails	Locaux scolaires/Autres locaux
Activités physiques et sportives	<i>oui</i>	Dans le cadre du projet « terre de jeux » Et les associations sportives. A DEFINIR LA PERIODE	INFRASCRUCTURES SPORTIVES
Activités artistiques et culturelles	<i>oui</i>	<i>Découverte de la peinture avec l'association des « Chevalets »</i> A DEFINIR LA	MAISON DE LA MUSIQUE

		<i>PERIODE Découverte</i>	
Activités scientifiques/ techniques	<i>Oui</i>	<i>Découverte à travers un projet d'animation par l'équipe ou un bénévole</i>	<i>Selon besoins</i>
Atelier de lecture/écriture	<i>oui</i>	<i>En partenariat avec la Médiathèque</i>	<i>Médiathèque « Lav'enture »</i>
Citoyenneté et développement durable	<i>oui</i>	<i>En partenariat avec la CCFL</i>	<i>Selon besoins</i>
Activités numériques	<i>Oui</i>	<i>Avec la conseillère numérique</i>	<i>Médiathèque « Lav'enture »</i>

7/ Les opérateurs en charge des activités périscolaires proposées dans le cadre du mercredi :

Type d'intervenants	OUI/NON	Détails (nombre, nom des associations...)
Agents territoriaux ou recrutés par les communes	<i>oui</i>	<i>7</i>
Enseignants rémunérés par les municipalités ou les intercommunalités		
Bénévoles	<i>Oui à voir</i>	<i>Selon les activités proposées</i>
Associations complémentaires de l'enseignement public agréées au niveau national ou local		
Associations agréées au niveau national ou local « Jeunesse éducation populaire)		

8/ Prise en compte du handicap :

OUI .

Volonté d'accueillir des enfants différents, porteurs de handicap selon nos capacités d'encadrement et possibilités.

(Proposer au personnel des formations à thème avec l'asso « GAMINS EXCEPTIONNELS » cnfpt,

A ce jour, nos accueils pour ces enfants sont individualisés. Nous tenons compte des PAI. Rendons possible la continuité des suivis avec les organismes de prise en charge.

Articulation des activités éducatives proposées dans le cadre du

PEdT/Plan mercredi avec celles proposées dans le temps extrascolaire

Temps extrascolaire = Petites Vacances + ETE

Périscolaire : matin/ midi/ soir/ mercredi

Continuité avec la participation de partenaires

Continuité dans notre organisation avec la mobilisation des associations pour le plan mercredi

Signataires du projet

<p>Le Maire (ou le Président de l'EPCI compétent)</p> <p>Pour le Maire Le 1^{er} a</p> 		
--	--	--

